



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 juin 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 106 de l'ordre du jour

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Denisa **Hutanová** (Slovaquie)

## **I. Introduction**

1. Les précédentes recommandations faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 106 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission paru sous la cote A/59/588.

2. Pour examiner plus avant le point en question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>1</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice terminé le 30 juin 2004 (A/59/704);

c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736).

3. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point de l'ordre du jour à ses 46<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> séances, les 2 et 3 mai et 1<sup>er</sup> juin 2005. Les déclarations et observations faites durant l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/59/SR.46, 48 et 56).

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 et rectificatif (A/59/5 et Corr. 1), vol. II.



## II. Examen du projet de résolution A/C.5/59/L.50

4. À sa 56<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> juin 2005, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/59/L.50), présenté par le Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de l'Égypte.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/59/L.50 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de douze mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la question<sup>1</sup>, la section y relative du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup> et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2004<sup>3</sup>,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004<sup>4</sup>;

2. *Prend note* des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes<sup>5</sup> dans son rapport, et approuve ses recommandations;

3. *Prend note également* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>2</sup> relatif à celui du Comité des commissaires aux comptes, et approuve ses recommandations sous réserve des dispositions de la présente résolution;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport et de l'amélioration de la présentation retenue;

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 et rectificatif (A/59/5 et Corr.1), vol. II.

<sup>2</sup> A/59/736, sect. II.

<sup>3</sup> A/59/704.

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 5 et rectificatif (A/59/5 et Corr.1), vol. II, chap. V.

<sup>5</sup> Ibid., chap. II.

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2004<sup>3</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général d'indiquer dans quel délai on peut s'attendre à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes aient été appliquées, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, en désignant les fonctionnaires qui auront à en rendre compte;

7. *Prie également* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixantième session sur les mesures prises pour appliquer les dispositions du paragraphe 6 ci-dessus;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment celles concernant la gestion des rations dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix et la gestion des opérations aériennes, et les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soient appliquées intégralement, rapidement et en temps utile;

9. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte, lorsqu'il appliquera les recommandations énoncées au paragraphe 81 du rapport du Comité des commissaires aux comptes<sup>1</sup>, du fait qu'il s'agit uniquement des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale, qui n'ont pas été intégralement appliquées à ce jour.